

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE VERSAILLES

Versailles, le 6 décembre 2023

PARQUET GÉNÉRAL

**Le procureur général**

à

Monsieur Régis RAVAT

2811 chemin de Saint-Paul Parc Louis Riel

30129 MANDUEL

**OBJET :** Contestation par Monsieur Régis RAVAT pour l'Association Francophonie Avenir d'une décision de classement sans suite.

Faits: Publicité mensongère, information du consommateur.

Procédure n° 23263000029

**RÉFÉRENCE:** N/Réf. : Pôle action publique – B9 2023/01454

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre recours en date du 5 décembre 2023, contre la décision de classement sans suite de Madame le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Versailles dans la procédure citée en objet. Vous serez informé de ma décision à l'issue de l'instruction de votre recours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**P/le procureur général**

